



CERTIFICAT QUALIBAT



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E118514 VALABLE JUSQU'AU 23/06/2019

ÉDITÉ LE 18/05/2018

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/04/2014

Raison sociale : CREATION STRUCTURE BOIS

Forme juridique : SARLU

BOIS FALGAYRAC
31460 CARAGOUDES

Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOULOUSE

Téléphone : 06 13 61 08 42

Fax :

Siren : 801 569 187 00017

Portable :

Code NACE : 4391B

Responsabilité légale :

Numéro caisse de congés payés : 1402293 02 0

THOUVARECQ SYLVAIN GÉRANT

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 7463925804

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 7463925804

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 05/05/2018

E-mail : sylvain.thouvatc@creation-structure-bois.fr

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

Chiffre d'affaires H.T. : 416 941

Tranche de classification : CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
	Cette entreprise est qualifiée, consultez le certificat RGE		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB ou BIENNALE) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Alain MAUGARD

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE TOULOUSE
IMMEUBLE OCTOGONE
629 RUE MAX PLANCK
31670 LABÈGE

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement attestent de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.